

Déroulement de votre Prise en Charge

Après votre installation en salle d'examen, vous êtes pris en charge conjointement par les médecins et les infirmiers, qui vous informent, durant tout votre séjour de la démarche diagnostique et thérapeutique.

Les enfants seront accompagnés d'un adulte durant la consultation. L'accompagnement des adultes n'est pas systématique. Il peut varier en fonction de la pathologie présentée et de l'activité du service : Nous tenons toujours à préserver la confidentialité et le confort des patients accueillis. En cas de besoin, des sonnettes sont disponibles dans chaque salle d'examen.

Pour les examens radiologiques, si vous êtes enceinte, pensez à le signaler au médecin.

Des examens de type scanner peuvent être réalisés sur l'établissement en collaboration avec le GIE Scanner du Morvan.

Les examens biologiques sont effectués par notre prestataire, le laboratoire AMC BIO d'Autun.

En cas d'accident du travail, vous devrez nous rapporter la déclaration établie par votre employeur. Un certificat à remettre sous 48 h à votre caisse d'assurance maladie vous sera délivré par le médecin.

Dans certains cas et sur autorisation médicale uniquement, selon votre état de santé et la nature des examens à venir, un repas, facturé par le bureau des admissions, pourra vous être proposé.

Vous quittez le service des Urgences

A l'issue de votre prise en charge, le médecin décide, en concertation avec vous, de vous laisser rentrer à domicile, de vous hospitaliser dans un service du Centre Hospitalier de soin, de vous transférer dans un autre établissement, ou de vous hospitaliser en surveillance aux urgences.

En cas de retour à domicile, pensez à récupérer auprès de l'équipe soignante vos documents médicaux (ordonnances, examens divers...) et vos médicaments si vous les avez fournis. Hors cas particulier, le transport de retour est à votre charge. En cas de transfert dans un autre établissement, le transport sera pris en charge par le centre hospitalier, sauf si vous demandez ce transfert par convenance personnelle.

Dans tous les cas, vous ou un membre de votre famille devez passer au bureau des admissions, dans le hall principal, afin de régler votre séjour.

Après votre sortie :

Certains soins nécessiteront de vous donner un rendez-vous aux urgences. Avant ce rendez-vous, il est impératif que vous passiez au bureau des admissions, pour établir votre dossier.

Vos clichés radiologiques peuvent être récupérés après interprétation, auprès du secrétariat des urgences, dans un délai d'environ 72h après votre passage

En cas de sortie à domicile, si vous avez passé un scanner, vous devez régler les honoraires directement au secrétariat du GIE Scanner du Morvan.

En cas de besoin de certificats divers, vous pouvez contacter le secrétariat des urgences du lundi au vendredi de 9h à 17h, poste 7350.



**24h sur 24
7 jours sur 7**

**Service des
Urgences**

SMUR

**Centre Hospitalier
AUTUN**

7 BIS RUE DE PARPAS

71400 AUTUN

TEL : 03 85 86 84 84

SECRETARIAT POSTE 7350

Votre accueil

Vous arrivez par vos propres moyens, en ambulance, avec les pompiers ou le SMUR (Service Mobile d'Urgence et Réanimation).

Les personnels du service vous accueillent :

Un agent administratif recueille votre identité et vérifie son exactitude « **Identité = Sécurité** » (une pièce d'identité vous sera demandée). Il recueille également vos documents de sécurité sociale et de mutuelle, et, le cas échéant, votre feuille de déclaration d'accident de travail.

Un infirmier organisateur de l'accueil (IOA), vous accueille et évalue la gravité de votre état de santé. Il réalise, avec vous un premier bilan de santé, détermine, avec le médecin organisateur de l'accueil votre priorité de prise en charge, et vous tient informé.

Selon la gravité de votre état de santé et l'affluence éventuelle dans le service, vous serez installés en salle d'attente ou directement en salle d'examen. Vos accompagnants seront invités à patienter en salle d'attente et informés, avec votre accord, du déroulement des examens.

Notre priorité de prise en charge est la gravité de votre état de santé.

Un distributeur de boissons chaudes est à votre disposition ainsi qu'une télévision. Des toilettes, ainsi qu'un distributeur de friandises et de boissons fraîches, sont accessibles dans le hall principal du Centre hospitalier.

Précautions particulières

Lors de votre admission, pour éviter les vols, il vous est déconseillé d'avoir des objets de valeur ou des sommes d'argent. Si tel est le cas, vous pouvez solliciter l'équipe pour effectuer un dépôt de valeurs au coffre.

Composition de l'équipe

L'équipe de soins:

- Deux médecins, dont l'un est dédié au **Service Mobile d'Urgence et de Réanimation**, et des internes en médecine, en formation.
- Des infirmiers(ères), dont l'un(e) est également dédié(e) au SMUR.
- Un cadre de santé
- Des brancardiers
- Des secrétaires de 8h30 à 17h30 ou 18h30 en semaine, et un agent administratif en dehors de ces horaires.

Si besoin, des médecins spécialistes du centre hospitalier ou d'autres établissements sont contactés pour votre prise en charge.

Le centre hospitalier fait partie du groupement hospitalier de territoire Saône et Loire Nord Bresse Morvan, avec notamment Montceau et Chalon sur Saône. Ces deux établissements sont naturellement des établissements de recours, complétant l'offre de soins existante à Autun.

Ainsi, selon votre cas, il sera fait appel aux services de ces établissements, voire à ceux du CHU de DIJON. Un réseau de télémédecine a été déployé dans nos établissements afin de faciliter la transmission des informations médicales. Vous serez informés de la nécessité de ce recours éventuel, auquel cas votre consentement sera recueilli.

L'Attente aux urgences

L'attente est souvent inévitable et il est parfois difficile d'évaluer le temps que vous passerez dans le service.

Cette attente peut-être due à :

- L'activité du service : affluence de patients
- La disponibilité du personnel médical et paramédical en cas d'intervention du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
- L'attente de l'avis des spécialistes dans l'aide au diagnostic
- Le délai nécessaire à l'obtention des résultats d'examens biologiques ou radiographiques
- L'amélioration de votre état de santé
- La disponibilité des lits d'hospitalisation dans les services ou vers un autre établissement

« Dans tous les cas, sachez que nous donnons notre maximum pour diminuer cette attente. »

En cas de nécessité, vous pouvez être transféré dans un autre établissement adapté à votre pathologie (chirurgie, neurologie,...) mais également par manque de place au Centre Hospitalier d'Autun.